Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOURNEFEUILLE

SEANCE DU 13 AVRIL 2023 A 14h00

DELIBERATION
N° 2023-17

Nature 7.1

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents : Mesdames Maryline RIEU, Dominique DUPOUY, Isabelle MEIFFREN, Corinne GINER, Sonia CAZALS ; Messieurs Gilbert ALLIENNE, Pierre CASELLAS, David MARTINEZ.

Absent ayant donné pouvoir : Mathilde TOLSAN avec pouvoir à David MARTINEZ.

Absents excusés : Monsieur Dominique FOUCHIER, Madame Elisabeth HUSSON-BARNIER Madame, Madame Cathy GUTH, Madame Monique MARTY.

Date de convocation : 5 Avril 2023

Nombre de membres présents : 9

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 DE LA RESIDENCE D'OC

Madame Maryline RIEU, vice-présidente, indique aux membres du conseil d'administration qu'après avoir pris acte des résultats du compte administratif 2022 de la Résidence d'Oc, il convient de délibérer sur leur affectation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l**e conseil d'administration** :

- Approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2022 de la résidence d'Oc de la façon suivante :

Section de fonctionnement : **-143 901,93 €** répartis comme suit :

R002 - Exercice 2024 :
« Déficit de la section d'exploitation reporté » : -143 901,93 €
« Réserve de compensation des déficits » : 69 988,80 €
« Report à nouveau déficitaire affecté à 2024 » : -73 913,13 €

Section d'investissement : **47 136,55 €** répartis comme suit :

R001 – Exercice 2023 - « Excédent affecté à la réduction des charges » : 47 136,55 €

Résultat du vote :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme.

La vice-présidente du CCAS
Maryline RIEU

Accusé de réception en préfecture
031263101248-20230413-DEL2023-17-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023